

# Le travailleur indépendant étranger

A compter du 24/02/2022 tout étranger, à l'exception des ressortissants de l'Union Européenne, souhaitant exercer une activité artisanale, commerciale, industrielle ou libérale non salariée, doit détenir une autorisation de travail délivrée par le Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Barthélemy préalablement à la réalisation de ses formalités à la Chambre Economique Multi professionnelle (CEM)

## ◆ Déposer une demande

Le dossier de demande peut être déposé auprès du Service de la Main d'œuvre Etrangère★, ou bien envoyée mail : [moe@comstbarth.fr](mailto:moe@comstbarth.fr).

Les formulaires sont disponibles sur le site de la Collectivité : [www.comstbarth.fr](http://www.comstbarth.fr)

## ◆ Critères d'attributions pour l'exercice d'une activité indépendante

- **Un titre de séjour délivré à Saint-Barthélemy**
- **Les conditions de logement et de ressources**
- **La viabilité économique de l'activité envisagée**  
(qualité du projet présenté, qualifications, moyens financiers disponibles et l'état du secteur d'activité concerné)
- **La compatibilité avec la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique**
- **Le respect des obligations imposées pour l'exercice de la profession envisagée**

## ◆ Formalisation de l'autorisation de travail

L'autorisation de travail prend la forme d'une délibération qui est notifiée par mail ou à défaut par courrier. Elle est valable jusqu'à l'expiration du titre de séjour et ne peut dépasser 5 ans. L'autorisation de travail est à renouveler à son expiration.

A défaut, une amende administrative sera appliquée pour chaque mois entamé sans autorisation de travail.

## ◆ Recensement

Les étrangers exerçant une activité professionnelle non salariée avant le 24/02/2022 doivent déposer une déclaration avant le **01/01/2023** auprès du Service de la main d'œuvre étrangère.

Le Code de l'Accès au Travail des Etrangers est consultable sur le site officiel de la Collectivité : [www.comstbarth.fr](http://www.comstbarth.fr)

Service de la Main d'œuvre Etrangère – Rue du Roi Oscar II – 97133 Saint-Barthélemy

★ Ouvert du lundi au vendredi de 8H à midi, jeudi sur rendez-vous

Tél. 05 90 51 09 48 Courriel : [moe@comstbart.fr](mailto:moe@comstbart.fr)